

PV de séance du Conseil municipal du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 31 mars, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sur convocation régulière adressée à ses membres le 27 mars par Monsieur Frédéric BIVERT, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Mr BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - BRAZ - MICHOUX - BESSE - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIERE.

Absents excusés : M BOUILHAC

La séance est ouverte ce vendredi 31 mars à 20h00, sous la présidence de son maire en exercice, M. Frédéric BIVERT.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il est proposé en suite de désigner les secrétaires de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sont désignés : Mme MINARD et M MICHOUX

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du Procès-verbal de la séance du 17 février 2023
- Approbation du Compte Administratif - Budget Communal
- Approbation du Compte Administratif - Budget Lotissement de la Croix du Vert
- Approbation du Compte Administratif - Budget Station-Service
- Approbation du Compte de Gestion - Budget Communal
- Approbation du Compte de Gestion - Budget Lotissement de la Croix du Vert
- Approbation du Compte de Gestion - Budget Station-Service
- Affectation du Résultat - Budget Communal
- Affectation du Résultat - Budget Station-Service
- Taux d'imposition 2023
- Approbation du Budget Primitif - Budget Communal
- Approbation du Budget Primitif - Budget Station-Service
- Approbation du tableau de la contractualisation 2023-2025 du Conseil Départemental
- Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur BUSSIERE enregistre la séance.

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises en vertu de ses délégations :

- Est loué l'appartement N°6 de la Coprod situé 16 rue du Château de Peyroux à compter du 1^{er} avril 2023 à une personne en ayant fait la demande pour un loyer de 445 euros (plus 55 euros de charges) révisable tous les 1^{er} avril suivant l'IRL du 4^{ème} trimestre publié par l'INSEE. Aucune caution n'a été demandée.
- Est loué l'appartement N°8 de la Coprod situé 16 rue du Château de Peyroux à compter du 1^{er} avril 2023 à une personne en ayant fait la demande pour un loyer de 445 euros (plus 55 euros de charges) révisable tous les 1^{er} avril suivant l'IRL du 4^{ème} trimestre publié par l'INSEE. La caution a été fixée à 445 euros.

Monsieur BUSSIERE demande si ce sont les services techniques qui ont effectué les travaux des appartements : Monsieur le Maire répond que oui et que la peinture est à notre charge.

QUESTION N°1 : Approbation du Procès-verbal de la séance du 17 février 2023

Monsieur le Maire propose de voter l'approbation du Procès-verbal de la séance du 17 février 2023

Monsieur BRAZ est contre ce PV car il manque sa remarque sur le fait que la commune est endettée jusqu'en 2032 à hauteur de 700 000 euros. Il ajoute qu'il y a un raccourci entre l'énoncé des PV et ce qui est dit à l'oral.

Vote = 7 pour, 2 contre MRS BRAZ et BUSSIÈRE,

3 abstentions Mme VIGNAL, M SIRIEIX et M VERNIENGEAL

(Absents lors de la séance du 17 février)

Monsieur le Maire laisse la Présidence à Mme VIGNAL pour le vote des comptes administratifs et sort.

QUESTION N°2 : Approbation du Compte administratif - Budget Communal

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mr Frédéric BIVERT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

① Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif principal

LIBELLE	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		212 315.39 €		87 224.84 €		299 540.23 €
Opérations de l'exercice	1 212 991.10 €	1 272 830.53 €	473 726.49 €	405 323.61 €	1 686 717.59 €	1 678 154.14 €
TOTAUX	1 212 991.10 €	1 485 145.92 €	473 726.49 €	492 548.45 €	1 686 717.59 €	1 977 694.37 €
Résultats de clôture		272 154.82 €		18 821.96 €		290 976.78 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						290 976.78 €

② Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

③ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

④ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote = 11 pour

Monsieur BRAZ souligne qu'il y a une erreur de frappe de 10 000 € sur le compte-administratif 2021.

QUESTION N°3 : Approbation du Compte Administratif – Budget Lotissement de la Croix du Vert

Le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Frédéric BIVERT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

① Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice	53 863.29 €	53 863.29 €			53 863.29 €	53 863.29 €
TOTAUX	53 863.29 €	53 863.29 €			53 863.29 €	53 863.29 €
Résultats de clôture	0	0			0	0
Résultats définitifs	0	0	0	0	0	0

② Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

③ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

④ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote = 9 pour, 2 contre Mrs BRAZ et BUSSIÈRE

QUESTION N°4 : Approbation du Compte Administratif – Budget Station-Service

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mr Frédéric BIVERT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

① Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif principal

LIBELLE	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice	9 607.45 €	225 422.41 €	18 791.09 €	36 839.58 €	235 806.88 €	27 232.13 €
TOTAUX	217 015.79 €	225 422.41 €	18 791.09 €	1 736.00 €	235 806.88 €	227 158.41 €
Résultats de clôture Restes à réaliser	226 623.24 €			38 575.58 €	235 806.88 €	254 390.54 €
TOTAUX CUMULES	1 200.83 €			19 784.49 €	1 200.83 €	19 784.49 €
RESULTATS DEFINITIFS						18 583.66 €

② Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

③ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

④ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote = 11 pour

Monsieur le Maire revient et reprend la présidence de la séance

QUESTION N°5 : Approbation du Compte de Gestion - Budget Communal

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **Vote = 12 pour**

QUESTION N°6 : Approbation du compte de Gestion - Budget Lotissement de la croix du Vert

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **Vote = 10 pour, 2 contre Mrs BRAZ et BUSSIERE**

QUESTION N°7 : Approbation du Compte de Gestion - Budget Station-Service

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **Vote = 12 pour**

QUESTION N°8 : Affectation du Résultat - Budget Communal

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

❶ Reste sur excédent d'investissement à reporter au BP 2023 : **18 821,96 €**

(Ligne 001 report à nouveau créditeur)

❷ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2023 : **272 154,82 €**

(Ligne 002 report à nouveau créditeur)

➤ **Vote = 12 pour**

QUESTION N°9 : Affectation du Résultat – Budget Station-Service

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif du budget de la station-service de l'année 2022 et après en avoir délibéré :

⇒ Décide d'affecter au budget primitif 2023, le déficit de fonctionnement au compte D 002 pour un montant de **1 200.83 €**.

⇒ Décide d'affecter au budget primitif 2023, le solde d'exécution d'investissement reporté du 31/12/2022 au compte R 001 (excédent d'investissement) pour un montant de **19 784.49 €**.

➤ **Vote = 12 pour**

QUESTION N°10 : Taux d'imposition 2023

La commission des finances propose de pas augmenter les taux d'imposition pour 2023.

Le conseil municipal fixe les taux d'imposition 2023 comme suit :

→ Taxe d'habitation : 3,80 % (pour les résidences secondaires)

→ Taxe sur le foncier bâti : 38.45 %

→ Taxe sur le foncier non bâti : 61,25 %

➤ **Vote = 12 pour**

QUESTION N°11 : Approbation du Budget Primitif – Budget Communal

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023. :

Chapitres	B.P. 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 507 020.00 €
011 Charges à caractère général	609 950.00 €
012 Charges de Personnel	498 750.00 €
014 Atténuation de Produits	14 000.00 €
023 Virement à la section d'investissement	206 560.00 €
042 Opération d'ordre	3 111.00 €
65 Autres charges de gestion courante	164 749.00 €
66 Charges financières	8 500.00 €
67 Charges spécifiques	1 000.00 €
68 Dotations aux provisions	400.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 507 020.00 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	272 154.82 €
013 Atténuation de charges	3 000.00 €
70 Produits des services	65 100 €
73 Impôts et taxes	430 468.00 €
731 Fiscalité locale	399 522.00 €
74 Dotations et Participations	268 530.00 €
75 Autres produits de gestion courante	68 145.18 €
77 Produits spécifiques	100.00 €

Monsieur le Maire précise que la subvention de fonctionnement versée au budget de la Marpa est de 70 000 euros et de la Station-Service de 8 000 euros.

Chapitres		B.P. 2023
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		683 480.28 €
16	Emprunts et dettes assimilées	96 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	10 000.00 €
204	Subventions d'équipement versées	10 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	123 082.00 €
23	Immobilisations en cours	444 398.28 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		683 480.28 €
001	Excédent d'investissement reporté	18 821.96 €
021	Virement de la section de fonctionnement	206 560.00 €
040	Opérations d'ordre	3 111.00 €
10	Dotations	59 000.00 €
13	Subventions d'investissement	241 808.47 €
16	Emprunts et dettes assimilées	154 178.85 €

Opérations	Article 2031	Article 20422	Article 2128	Article 21316	Article 21318	Article 21351	Article 2152
Frais d'études travaux restaurant du Maury	10 000,00 €						
Fonds subvention Fondation du Patrimoine		10 000,00 €					
Aménagement verger de l'école			1 000,00 €				
Travaux reprises de concessions				8 000,00 €			
Remplacement porte Salle des Fêtes					2 480,00 €		
Travaux rénovation Marpa						52 602,00 €	
Acquisition panneaux de voirie							4 000,00 €
TOTAL	10 000,00 €	10 000,00 €	1 000,00 €	8 000,00 €	2 480,00 €	52 602,00 €	4 000,00 €
Opérations	Article 2158	Article 21828	Article 21831	Article 21848	Article 2188	Article 2313	Article 2315
Acquisition Outillage Service Technique	4 700,00 €						
Acquisition Véhicules		20 000,00 €					
Programme école numérique			8 600,00 €				
Ordinateur secrétariat de Mairie				1 700,00 €			
Autres immobilisations					20 000,00 €		
Travaux d'isolation à l'école primaire						8 420,00 €	
Agrandissement restaurant scolaire						281 803,88 €	
Travaux de rénovation éclairage							54 174,40 €
Programme voirie 2023							100 000,00 €
TOTAL	4 700,00 €	20 000,00 €	8 600,00 €	1 700,00 €	20 000,00 €	290 223,88 €	154 174,40 €

Objet	Article 1321 ETAT (DETR)	Article 1323 DEPARTEMENT	Article 1328
Agrandissement du Cimetière	12 500,00 €	4 227,75 €	
Participation installation port motonautique			1 800,00 €
Isolation de l'école	13 219,00 €		
PAB 2ème tranche		1 584,08 €	
Agrandissement restaurant scolaire	77 519,64 €	80 000,00 €	
Dotation voirie 2023		14 538,00 €	
Ecole numérique	2 000,00 €		
Rénovation éclairage	13 543,00 €	11 877,00 €	
Travaux rénovation Marpa		9 000,00 €	
TOTAL	118 781,64 €	121 226,83 €	1 800,00 €

➤ *Vote = 12 pour*

QUESTION N°12 : Approbation du Budget Primitif - Budget Station-Service

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023.

Chapitres		BP 2023
Dépenses de Fonctionnement		228 146.00 €
002	Déficit reporté	1 200.83 €
011	Charges à caractère général	223 800.00 €
042	Opérations d'ordre	2 856.00 €
65	Autres charges de gestion courante	28.73 €
66	Charges financières	240.44 €
67	Charges exceptionnelles	20.00 €
Recettes de Fonctionnement		228 146.00 €
70	Vente de produits	220 096.00 €
74	Subvention d'exploitation	8 000.00 €
77	Produits exceptionnels	50.00 €
Dépenses d'investissement		22 640.49 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 480.00 €
21	Immobilisations corporelles	2 500.00 €
23	Immobilisations en cours	16 660.49 €
Recettes d'investissement		22 640.49 €
001	Excédent reporté	19 784.49 €
040	Opérations d'ordre	2 856.00 €

➤ *Vote = 12 pour*

QUESTION N°13 : Approbation du tableau de la contractualisation 2023-2025 du Conseil Départemental

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le tableau récapitulatif des projets de contrats présentés pour l'obtention d'aides de la part du Conseil Départemental validés par l'Assemblée départementale le 24 février dernier. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le projet d'intervention du département sur la période 2023-2025.

Monsieur BUSSIERE fait remarquer que certains projets n'ont pas lieu d'être et qu'il aurait pu être débattu de projets plus importants à inscrire si Monsieur le Maire avait convoqué les membres du conseil municipal pour en discuter

➤ *Vote = 12 pour*

Délibération N°2023-026 : Modification du Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la demande de plusieurs conseillers, il conviendrait de modifier le règlement intérieur du conseil municipal concernant les questions écrites :

Il propose de modifier l'article 21 comme suit :

Au lieu de : « Seuls les comptes-rendus des délibérations seront renseignés sur le procès-verbal. Les comptes-rendus des questions diverses seront réalisés sur un autre procès-verbal restreint aux membres du conseil »

Replacé par : « les questions écrites seront portées à l'ordre du jour et feront partie intégrante du procès-verbal à la suite des délibérations »

Monsieur BUSSIERE fait remarquer que la demande initiale n'est pas respectée et que Monsieur le Maire n'en exécute qu'une partie.

Monsieur MICHOUX souligne que les gens qui n'ont pas internet n'ont pas accès aux comptes-rendus et aux questions diverses.

Monsieur le Maire dit que les administrés pourront s'inscrire en mairie pour venir chercher les comptes-rendus.

➤ *Vote = 12 pour*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h56

Le Maire, Frédéric BIVERT



Les secrétaires de séances, Madame Delphine MINARD et Monsieur Dominique MICHOUX

